





**Commission  
scolaire  
de Montréal**

**À AFFICHER DANS LA SALLE DU PERSONNEL  
AUX CONCIERGES  
ET AIDES-CONCIERGES DE L'ÉTABLISSEMENT**

## **Quelques conseils... De la récupération dans nos écoles... mais**

- **Papier** : Utiliser uniquement les bacs roulants dont la capacité est de **240 litres**.
- **Autres matières recyclables** : Utiliser les bacs roulants dont la capacité est de 240 l pour les matières recyclables plus légères (plastique, verre, métal, berlingots de l'intérieur. Ces bacs doivent être entretenus de manière à ne contenir rien pouvant favoriser la croissance des drosophiles (mouches à fruits).
- Entreposer les bacs roulants vides de 240 l et de 360 l au rez-de-chaussée.\*
- Ne jamais transporter les bacs roulants dans les escaliers à l'intérieur de l'établissement.
- Utiliser seulement les petits bacs carrés à poignées (verts ou bleus) sur les étages (petits formats).
- La veille de la collecte, vider le contenu des petits bacs à poignées dans les bacs de 240 l au rez-de-chaussée.
- Entreposer le papier en respectant les règles de prévention des incendies : ne pas stocker de combustibles sous la cage d'escalier, dans une issue ou un trajet d'issue, au-dessus d'une chambre électrique, dans la chambre électrique.
- Demander au personnel d'effectuer un ménage de leurs documents personnels à la fin de la journée scolaire.
- Avant la période du grand ménage d'été, sensibiliser tout le personnel à l'importance de ne pas stocker de bacs lourds et difficiles à transporter. Inviter le personnel à effectuer progressivement le ménage de leur étage. ~~Pour chaque étage ou secteur de l'établissement, établir si possible la semaine de la collecte.~~ grand ménage doit être effectué, afin de mieux répartir la quantité de bacs de 240 l entre les concierges ou les aides-concierges. (Ex. : Semaine 1 : ménage du premier étage)

